

Infos'Grisy

Le Mot du Maire

Bonne rentrée à tous

L'équipe municipale souhaite la bienvenue à tous les nouveaux Grisyliens et Grisyliennes qui sont venus nous rejoindre et elle sera particulièrement heureuse de rencontrer les uns et les autres à la prochaine fête communale le 14 septembre.

SECURITE ROUTIERE

Les travaux de construction d'un rond point paysagé à l'entrée du village débutent à partir du 15 septembre dans la rue du Général de Gaulle, face à l'entrée de la ferme de M.Vanthuyne.

Ces travaux sont prévus sur une période d'environ 2 mois et nécessitent une circulation alternée ou déviée.



PROCHAINES MANIFESTATIONS

Fête communale : paella le 14 septembre (terrain clos derrière l'église)
Inscriptions en Mairie

Le Grisy Code : Circuit d'Art contemporain les 20 et 21 septembre
Les artistes dans les jardins du village
(Stationnement et circulation réglementés par arrêté municipal)



Les journées du patrimoine les 20 et 21 septembre
à Marines - Richesses et Patrimoine du Vexin –
à Pontoise - Création et patrimoine -

Foire à tout : le 12 octobre
Arbre de Noël : le 14 décembre
Sortie Candeloro : le 20 décembre

TRAVAUX REALISES A CE JOUR

- Enrobage de la rue des Maurois
- Eclairage public rue des Maurois au niveau de la maison de M. et Mme Mechin
- Réfection des peintures de l'école maternelle

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE : A MARINES

Permanence assurée par
Mme CLOIREC

Lundi matin de 9h30 à 11h30

À la Maison du Département du Vexin
10/12 Boulevard Gambetta

95640 MARINES

Tél : 01.30.39.61.80

Fax : 01.34.67.53.42

DOSSIER RMI

Pour établir ou compléter un dossier de demande de R.M.I., vous pouvez contacter l'Association VIE à Cormeilles-en-Vexin (01.34.66.44.74). Une personne de l'association pourra vous recevoir, sur demande, en Mairie.

CAF

Caisse d'Allocations Familiales

Quartier de la Préfecture

2, place Pergola

95018 CERGY PONTOISE CEDEX

Tel. : 01.30.73.69.00

Permanences sur RDV

01.34.67.52.15

www.caf.fr

Comme chaque année la CAF met à disposition des étudiants, un télé service « AIDE AU LOGEMENT ETUDIANT » pour faciliter leurs démarches administratives. En se connectant sur www.caf.fr, rubrique « étudiants », ils peuvent saisir en ligne leur demande d'aide au logement et estimer le montant de cette aide. Ils impriment ensuite leur dossier personnalisé et l'envoient à la CAF, accompagné des pièces justificatives demandées.

La prestation ALINE (Allocation d'Installation Etudiante) n'est pas reconduite à compter de la rentrée universitaire 2008-2009.

Allocation de rentrée scolaire 2008

Cette allocation est versée aux familles, sous condition de ressources, qui ont un ou plusieurs enfants à charge nés entre le 16/09/1990 et le 31/01/2003.

Pour vous informer 24h/24 :

Tel : 0825 25 25 25

Internet : www.caf.fr

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes (garçons et filles) de nationalité française doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile durant le mois de leur 16^{ème} anniversaire (loi du 28/10/1997).

L'attestation de recensement qui vous sera délivrée par nos soins, est indispensable pour participer à la journée d'appel de préparation à la défense **mais également pour vous inscrire sur les listes électorales, aux examens et concours et dans les établissements scolaires**

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

Se présenter en Mairie **avant le 31 décembre 2008**, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE VIOSNE

3, place du Marechal Leclerc
95640 MARINES

POINT D'ACCES AU DROIT DU VAL DE VIOSNE

Renseignement et RDV le mercredi

01.34.67.52.15

Pour connaître vos droits sur : Famille, Logement, Travail Consommation

A.P.C.E

(Association Pour le Couple en Val d'Oise)

01.34.67.52.15

3^{ème} mercredi du mois 14h à 16h30

Permanence de Vie

Espace Emploi

(Vexin Insertion Emploi)

Les mardis 9h à 17h

01.34.66.44.88

C.I.D.F.F.

(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille)

Les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis du mois

01.34.67.52.15

Consultation juridique d'Avocat

Les 1^{ers} et 2^{èmes} mercredis du mois de 10h à 12h

Permanences gratuites

01.34.67.52.15

Consultation juridique de Notaire

Le 1^{er} mercredi du mois de

10h à 12h

Permanences gratuites

01.34.67.52.15

R.A.M. (accueil des enfants de moins de 3 ans et leurs assistantes maternelles)

Le Relais d'Assistants Maternelles est présent à Grisy-les-Plâtres **tous les Jeudis de 9h00 à 11h30**, dans la salle du conseil, avec

Martine JOUEN, animatrice responsable du RAM.

Jouets et activités ludiques sont proposés

LES LUTINS DU VEXIN 01.30.39.92.99. DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS A PARTIR DE 3MOIS

Propose

La crèche d'Haravilliers

01.34.67.53.60

Directrice Michelle DAUVERGNE

La crèche de Marines

01.30.39.93.00

Directrice Aline COUSIN-CHOLLET

La halte-garderie de Marines

01.30.39.93.00

Directrice Aline COUSIN-CHOLLET

Le centre de loisirs d'Haravilliers

01.30.39.79.33

Responsable Sylvie PERAULT

LE CIMETIERE

Les personnes propriétaires d'une concession sont priées de désherber les caveaux et mettre les feuillages dans le dépôt **prévu** à cet effet.

Ne pas oublier de vérifier les dates de renouvellement des concessions

LA DECHETTERIE

Horaires d'hiver

Du 1.10.2008 au 31.03.2009

Pour vos gravats, ferrailles, batteries, huile de vidange, déchets verts, cartons etc....

- Lundi de 14h à 17h
- Mercredi : de 14h à 19h
- Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Dimanche : de 9h à 12h

SMIRTOM DU VEXIN

8, chemin de Vernon

95450 VIGNY

Tél : 01.34.66.18.40

Fax : 01.34.66.13.79

Tri sélectif et ramassage des ordures ménagères

Tous les lundis :

Emballages, Journaux, Magazines, plastiques, (bacs bleu, jaune) :

A sortir le dimanche soir

Petit cartons déchirés : dans le bac jaune.

Gros cartons, meubles, électro-ménagers...)

--> Déchetterie

Tous les vendredis :

Le ramassage des poubelles ménagères et les verres (**bac Vert**) A sortir le Jeudi soir

La collecte de vêtements pour la Pologne recommence. Dépôt des vêtements (uniquement de la naissance à l'adolescence) en mairie jusqu'à Noël.
Pas de vêtement adulte. Merci.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS MARDI 11 NOVEMBRE 2008

Pour mémoire et conformément à la décision du Comité Syndical du 5 Juillet 2007, la collecte des objets encombrants est limitée à 1M³ par habitation

ATTENTION : liste des objets encombrants non collectés :

Gravats sacs de plâtre ciment, colle, mortier

Produits explosifs : ex : bouteilles de gaz

Produits toxiques : Batteries, piles, pots de peinture pleins, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts pleins de produits inconnus...

Objets dont les mesures excèdent 1.75 x 1.50x 0.50

Déchets verts souches d'arbres

Objets qui ne sont pas des déchets ménagers : machines industrielles moteurs. Les objets encombrants doivent être sortis la veille au soir.

VOUS AVEZ UN CHIEN

Arrêté municipal 06/2008 – Affiché en mairie Quand vous l'emmenez faire sa petite promenade, ne laissez pas ses déjections sur les trottoirs ou devant les maisons de vos voisins et ne le laissez jamais sans surveillance.

Un peu de civisme et de respect pour les riverains et les employés communaux qui doivent nettoyer.

Comme le stipule les articles 529 et 530 du code de procédure pénale « *il est interdit de laisser divaguer les chiens sans surveillance. En cas de non respect de cette obligation, le Maire peut être contraint d'infliger aux propriétaires une contravention dont le montant peut aller jusqu'à 450 €* ».

LE STATIONNEMENT

Il est interdit de stationner sur un passage protégé. Pensez également à ne pas stationner votre véhicule sur un trottoir ou aux abords immédiats d'une cour ou d'un garage ainsi que devant l'école, afin de ne pas gêner la visibilité des riverains, ni le passage des landeaux ou poussettes et des cars qui ont beaucoup de difficultés à circuler aux abords de l'école.

LES BRUITS

Lutte contre le bruit
(Loi du 31/12/1992)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que :

Tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc...

ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables** :
De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **Les samedis** :
De 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés** :
De 10h à 12 h

ASSOCIATIONS

SOURIGRIZ'

Garderie Périscolaire

Nous accueillons vos enfants scolarisés de 16h à 19h les Lundis, Mardi, Jeudis et Vendredis dans les locaux de l'école.

Pour tout renseignement :

Mme Yolande SERARD : 01 34 66 42 19

CLUB DU 3^{EME} AGE

Le saviez-vous ?

Il existe un club du 3^{ème} âge dans notre village Voici un petit compte rendu de la saison et quelques dates à retenir :
MAI 08 : Marché aux fleurs (une grande réussite)



JUIN 08 : Sortie en Baie de Somme en car, avec trop peu de participants mais très contents de découvrir l'artisanat du verre et un élevage d'escargots.

OCTOBRE 08 : Stand sur la foire à tout du 12 octobre.

DECEMBRE 08 : Repas de fin d'année.

JANVIER 2009 : Galette des rois avec renouvellement du bureau.

Si vous voulez vous inscrire, assister à nos repas ou nos sorties, venez vous inscrire à la mairie tous les vendredis après-midi nous sommes toujours disponibles.

Pour tout renseignement :

S'adresser en Mairie le vendredi après-midi.

FOYER RURAL

Toutes nos activités reprennent cette année. A savoir **KARATE** et **SCRAPBOOKING** ces 2 nouvelles activités viennent compléter notre liste.

Pour tout renseignement :

Mme Patricia HEEROMA - **01 34 66 41 76**

MEDIATHEQUE GRIS'LIT-CLIC

La médiathèque vous accueille dans les locaux de la Mairie.

Prêts ou consultation sur place de livres, BD, revues et magazines

(Géo, Psychologie, Arts Déco, Santé, Que choisir, Classica, Mon jardin ma maison, Mickey, etc...),
Cd et cédéroms.

A votre disposition 4000 documents adultes et jeunesse.

Divers ateliers sont proposés :

Informatique, écriture, lecture et le soutien scolaire.

La médiathèque organise également des animations :

Tournois d'échecs, contes de Noël, expositions...

L'équipe composée de bénévoles vous attend, dès la rentrée, avec des nouveautés littéraires.

Pour tout renseignement : 0134 66 65 92

Coût : 20 euros/famille par an

ETAT CIVIL

MARIAGE

Gilbert SZAREK et Véronique VIDAL

Djamal GAFARI et Marie NOBIME

Jean-Luc VINEZ et Catherine REBEL

Ziv MUHADIB et Marlène MUSCATEL

DECES

Madame Chantal GENISSET

Madame Anita BLANCHOD

LE MARCHÉ

Réouverture du marché
depuis le 29/08

Attention à partir du 18 septembre le marché se tiendra le JEUDI place du Soleil Levant (au lieu du vendredi) de 16h à 20h

Et toujours les **jeudis soir : vente de pizzas**

Camion d'outillage

28 septembre De 15h30 à 18h30

7 décembre De 15h30 à 18h30

Place du Soleil Levant

**L'auberge « Le SAINT GRAAL »
vous accueille tous les jours, sauf le lundi, avec sa cuisine traditionnelle et sa bonne humeur
01.34.66.41.63**

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- les lundis et mardis :

De 9h00 à 12h00

-les mercredis et vendredis :

De 14h00 à 17h00

-Jeudi

9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Maryse LEFIN qui vous accueille tous les jours à la mairie

CONSEIL MUNICIPAL

2 octobre à 20h30

Le prochain bulletin municipal sortira début **Janvier 2009**

